

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-07

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le mardi 7 novembre 2023, à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures relatives à l'implantation d'une résidence et le nombre de cases de stationnement. L'implantation en cours avant et arrière demandée est de 6 m et 1,6 m respectivement. Le nombre de cases de stationnement demandé est de neuf (9).

En vertu des dispositions de l'annexe B pour la grille « R-4 » du Règlement de zonage numéro 2017-324, l'implantation (marge) avant et arrière minimale est de 7,00 m. En vertu de l'article 19.3 dudit Règlement, le nombre de cases de stationnement est de dix (10).

La propriété visée par la présente demande est située sur le lot 2 210 848 à l'intersection des rues Adam et Lussier.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 12 octobre 2023.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche